

Envoyé en préfecture le 20/06/2021

Reçu en préfecture le 20/06/2021

Affiché le 22 JUN 2021

ID : 073-217302470-20210618-20210427-DE

République Française

Département de la Savoie

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-04-27
Séance du vendredi 18 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, Maire.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Magali SEGARD, Gaëtan DE GRACIA, Corentin LALLAU BAZIN, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, Emilie VELLETAZ, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROC & Françoise BOISSET (12).

Etaient excusés : Jean-Luc BOCQUIN / pouvoir à Michel GRANGE & Virginie FREYNET TICHADOU / pouvoir à Brigitte CHARPIN (2).

Etaient absents : David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation : 10 juin 2021.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Emilie VELLETAZ a été élue secrétaire.

Objet : RESTAURATION SCOLAIRE
Tarif pour l'année scolaire 2021 / 2022

Après délibération, le Conseil Municipal :

VOTE : pour 14 / contre 0 / abstention 0

↳ **Valide** le tarif *-selon quotient familial-* suivant, pour l'année scolaire 2021 / 2022,


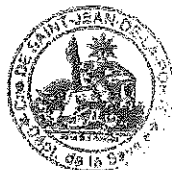
QF de 0 à 507	QF de 508 à 799	QF de 800 à 1 099	QF > à 1 100 & extérieur
4.30 €	4.75 €	4.85 €	4.95 €

↳ **Dit** que qu'elle qu'en soit la raison, si un ou des enfants, voire tous les enfants doivent apporter leur repas, il sera compté aux parents 2 heures de garderie, au même tarif par famille (QF) que le service du matin et du soir.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Rendu exécutoire (articles L2131.1 & L2131.2 du C.G.C.T.)

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Alain COMBAZ



A. COMBAZ